

Synthèse 9

LES FONCTIONS ET CARACTÈRES DU DROIT

1 L'objet du droit

Le droit est un ensemble de règles juridiques qui s'imposent à tous en vue de permettre la vie en société. Il est présent dans tous les domaines de la vie sociale (domaine public et privé).

Fixer des droits et obligations communes pour vivre ensemble

Objectifs

Organiser la vie en société

Voir Doc 1, puis question 2.

Voir Doc 2, puis question 3.

2 Le droit objectif

Ensemble des règles juridiques établies par l'État qui régissent une société

Outil de régulation, la règle de droit réglemente les comportements sociaux. Dans l'intérêt de la société, elle est contraignante. Évolutive, elle dépend des mutations de la société, des choix politiques, etc.

La règle de droit présente divers caractères qui la différencient d'autres règles régissant les rapports sociaux (ex. : règles de bienséance, morale, religion...).

Caractère général

Elle s'applique à tous, sans distinction.

Caractère impersonnel

Elle vise un ensemble de personnes et non un individu en particulier.

Caractère obligatoire

Son non-respect génère des sanctions (amendes, emprisonnement...).

Voir Doc 3, puis question 5.

Voir Doc 4, puis question 8.

3 Les droits subjectifs

Certains sont inhérents à l'individu, sujet de droit.

Ex. : droit à la vie, droit à l'image, droit au nom...

Droits subjectifs :

ensemble des droits rattachés à un individu

D'autres ne touchent que ceux qui les exercent et ceux qui traitent avec eux.

Ex. : droit de créances (créancier/débiteur), droit de propriété (propriétaire/locataire)...

Voir Doc 5, puis questions 9 et 10.



Voir Doc 6, puis questions 11 et 12.